



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-543**

Séance publique du

13 décembre 2017

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix

Accusé de réception en préfecture	
Identifiant :	
Date de signature :	15/12/2017
Date de réception :	15-12-17
	POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE - ACTE LOI ✓ - ACTE MUNICIPAL ✓ - ACTE TRAVAILLE POUR L'EXERCICE DU CHEF DE L'ETAT ✓

**OBJET : RELATIONS ET FLUX FINANCIERS 2017 ENTRE LE BUDGET GENERAL ET LES
BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le 13 décembre 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DJON, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Ariette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Charlotte BENON, Madame Dominique AUGÉY à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Madame Souad HAMMAL.
Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
Regie de l'eau et de l'assainissement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2017

Nomenclature : 7.1
Decisions budgetaires

RAPPORTEUR : Monsieur Jules SUSINI
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : RELATIONS ET FLUX FINANCIERS 2017 ENTRE LE BUDGET GENERAL ET LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibérations n°DL.2017-4 et n°DL.2017-469 des Conseils Municipaux des 3 février 2017 et 10 novembre 2017, vous avez adopté les tarifs de vente d'eau, de redevance assainissement et de location de compteurs pour l'année 2017, tarifs applicables à toutes les consommations qu'il s'agisse de celle des usagers ou des services municipaux.

Il y a donc lieu d'effectuer la facturation annuelle des consommations d'eau et traitement des eaux usées des bâtiments communaux (bâtiments administratifs ou techniques, propriétés communales, écoles, installations sportives, équipements socio culturels, espaces verts, fontaines, sanisettes et équipements sur le domaine public, nettoyage de la voirie...).

D'autre part, le budget principal de la Ville supporte, vis à vis des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement, des charges indirectes liées aux frais généraux de fonctionnement en personnel tels que l'assistance des services juridiques et financiers, la gestion des ressources humaines, la maintenance du parc informatique, les services du garage municipal et de l'imprimerie.

Afin de clarifier ces divers flux financiers entre le budget général et les budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement, des facturations spécifiques doivent être établies.

Pour mémoire, conformément à la délibération n°DL.2017-187 du Conseil Municipal du 10 mai 2017, la Ville ne bénéficie plus de la dotation gratuite de 275 litres par seconde découlant des dispositions de la convention du 18 mai 1955 entre le Département des Bouches du Rhône et la Ville d'Aix-en-Provence reprise dans le

décret de la concession attribué par l'Etat à la Société du Canal de Provence du 15 mai 1963.

Les mouvements financiers entre les budgets annexes et le budget général pour l'exercice 2017, basés sur les consommations enregistrées aux compteurs et sur une estimation pour les dessertes sans compteurs (nettoisement de la voirie communale) et également pour les charges indirectes, peuvent se récapituler de la façon suivante :

Du budget annexe de l'Eau au budget général	MONTANTS	Imputations budgétaires
- Charges indirectes supportées par le budget général (gestion personnel, finances, contentieux, informatique, garage et imprimerie)	113 000,00 €	Eau 6288

Du budget annexe de l'Assainissement au budget général	MONTANTS	
- Charges indirectes supportées par le budget général (gestion personnel, finances, contentieux, informatique, garage et imprimerie)	270 000,00 €	Assainissement 6288

Du budget général au budget annexe de l'Eau	MONTANTS TVA 5,5 %	Imputations budgétaires
- Consommation eau des installations municipales : (pour 1 028 488 m3)	678 802,08 € HT (716 136,19 € TTC)	Eau 70118
- Redevance de Pollution Domestique : (Agence de l'Eau)	67 884,65 € HT (71 618,31 € TTC)	Eau 701241
- Redevance pour la préservation des ressources en eau :	43 505,04 € HT (45 897,82 € TTC)	Eau 70123
- Défense incendie sur réseau Société du Canal de Provence	30 382,00 € HT (32 053,01 € TTC)	Eau 7588
- Eau SCP (arrosage, sports espaces verts cimetières.. ;)	112 644,00 € HT (118 839,42 € TTC)	
- Entretien des fontaines	25 583,00 € HT (26 990,07 € TTC)	
TOTAL	958 800,77 € HT (1 011 534,81 € TTC)	

- Du budget général au budget	MONTANTS	Imputations
--------------------------------------	-----------------	--------------------

annexe de l'Assainissement :	TVA 10 %	budgétaires
- Redevance assainissement des installations municipales (pour 234 085 m3) :	262 175,20 € HT soit 288 392,72 € TTC	Assainissement 70611
- Redevance Modernisation des Réseaux : (Agence de l'Eau)	36 283,18 € HT soit 39 911,49 € TTC	Assainissement 70612
- Entretien des fontaines	145 000,00 € HT Soit 159 500,00 € TTC	Assainissement 7588
TOTAL	443 458,38 € HT Soit 487 804,21 € TTC	

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les propositions et principes formulés précédemment,
- **DIRE** que les dépenses seront imputées sur le Budget de l'Eau 2017 article 6288 pour un montant de 113 000 €, et sur le Budget de l'Assainissement 2017 article 6288 pour un montant de 270 000 €, qui présentent les disponibilités suffisantes,
- **DIRE** que les recettes seront imputées sur le Budget de l'Eau 2017 ainsi que détaillé ci-avant, articles 70118, 70123, 701241, et 758 pour un montant total de 958 800,77 € HT (1 011 534,81 € TTC) et sur le Budget de l'Assainissement 2017 article 70611, 70612 et 758 pour un montant total de 443 458,38 € HT (487 804,21 € TTC).

**DL.2017-543 - RELATIONS ET FLUX FINANCIERS 2017 ENTRE LE BUDGET GENERAL ET
LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT -**

Présents et représentés : 53
Présents : 44
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 53
Pour : 53
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/12/2017
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Aix-en-Provence le, 15 décembre 2017

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Commune d' Aix en Provence
à
M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

15 DEC. 2017

DIRECTION / SERVICE : Service des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Décembre 2017

COURRIER ARRIVE

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - OUVERTURES ET VIREMENTS DE CREDITS POUR L'EXERCICE 2017

DATE DE L'ACTE : 13 décembre 2017

N° DE L'ACTE: DL.2017-539

OBJET DE L'ACTE : BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL - MISE EN PLACE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L1612-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DATE DE L'ACTE : 13 décembre 2017

N° DE L'ACTE: DL.2017-540

OBJET DE L'ACTE : CREATION DE DEUX BUDGETS ANNEXES DANS LE CADRE DES CONVENTIONS DE GESTION AVEC LA METROPOLE - COMPETENCES TRANSFEREES AU 1er JANVIER 2018 DE LA GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DATE DE L'ACTE : 13 décembre 2017

N° DE L'ACTE: DL.2017-541

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICE DE L'EAU - DECISION MODIFICATIVE POUR L'EXERCICE 2017

DATE DE L'ACTE : 13 décembre 2017

N° DE L'ACTE: DL.2017-542

OBJET DE L'ACTE : RELATIONS ET FLUX FINANCIERS 2017 ENTRE LE BUDGET GENERAL ET LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DATE DE L'ACTE : 13 décembre 2017

N° DE L'ACTE: DL.2017-543

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT-BUDGET PRIMITIF 2018 - MISE EN PLACE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L1612-1 DU CGCT

DATE DE L'ACTE : 13 décembre 2017

N° DE L'ACTE: DL.2017-573

OBJET DE L'ACTE : ELECTION D'UN CONSEILLER METROPOLITAIN ainsi que la feuille de dépouillement et l'enveloppe contenant les bulletins.

DATE DE L'ACTE : 13 décembre 2017

N° DE L'ACTE: DL.2017-574

OBJET DE L'ACTE : POURSUITE DES PROCEDURES DE MODIFICATION ET DE REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'AIX-EN-PROVENCE PAR LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - ACCORD DE LA COMMUNE

DATE DE L'ACTE : 13 décembre 2017

N° DE L'ACTE: DL.2017-596

OBJET DE L'ACTE : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLU EN MATIERE D'EQUIPEMENTS PUBLICS, DE RESEAUX, DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT.

DATE DE L'ACTE : 13 décembre 2017

N° DE L'ACTE: DL.2017-608

OBJET DE L'ACTE : INFORMATION SUR LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°1 DU PLU D'AIX EN PROVENCE

DATE DE L'ACTE : 13 décembre 2017

N° DE L'ACTE: DL.2017-609

**SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE**

15 DEC. 2017

COURRIER ARRIVE